



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

21 novembre 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Jean-Guy Desrosiers :

- M. Desrosiers souhaite obtenir plus d'explications sur le point 7.6 Ville de Matane c. Énergie renouvelable Matane et 9222-2736 Québec inc. et 9110-8662 Québec inc. et Eurasteel International.

Réponse

- Le directeur général, M^e Nicolas Leclerc, lui répond qu'il s'agit de l'achat par la Ville de Matane de la créance de Sécurité Pro-Est afin de devenir plus rapidement propriétaire des bouilloires à biomasse de l'ancienne usine RockTenn.

Intervention de M. Richard Labrie :

- M. Labrie mentionne aux membres du conseil municipal qu'ils recevront sous peu une lettre leur demandant d'appuyer le projet de la Société patrimoine Matane pour l'acquisition du presbytère Saint-Jérôme dans le but de sauvegarder ce bâtiment qu'il considère comme patrimonial.

Réponse

- Les élus lui répondent qu'ils étudieront la demande lors de la commission permanente de lundi prochain.
- M. Labrie ajoute que la Fabrique veut fermer le presbytère Saint-Jérôme pour ne garder ouvert que celui de Saint-Rédempteur. Il prétend que si aucun organisme n'acquiert le presbytère Saint-Jérôme, c'est la Ville de Matane qui devra payer pour procéder à sa démolition. Il ajoute qu'il est important de sauvegarder le presbytère et l'Église Saint-Jérôme.